

AIPR - Préparation à l'examen par QCM et passage de l'examen

Concepteur ou Encadrant

1 jour

Coût pédagogique
Nous consulter

Dates
Nous consulter

Lieu
Toulouse

Intra-entreprise
Interentreprises
hors Toulouse
Nous consulter

www.cfpct.com

Public concerné

Les maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que leurs conseils ou prestataires en maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les géomètres-topographes.

- **Concepteur** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».
- **Encadrant** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Objectifs

- Connaître les spécificités des réseaux.
- Connaître la réglementation DT-DICT et les documents associés.
- Connaître les obligations des différents intervenants.
- Se préparer à la réussite **du QCM** qui permet d'obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), obligatoire à compter du 1er janvier 2018 et à renouveler tous les 5 ans.

Programme

- Les textes, les obligations relatives à la réglementation DT/DICT.
- Les enjeux et les objectifs.
- Comment faire une DT/DICT (application).
- Quels risques pour les travaux.
- La réponse des exploitants destinataires.
- Les sanctions.
- Les incidences sur les travaux.
- Emprise des travaux.
- Investigations complémentaires.
- Les travaux urgents.
- Arrêt ou suspension des travaux - Constats de dommages.
- L'amélioration progressive de la cartographie.
- Préparation au QCM.

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques. Exercices. QCM.

Déroulement de l'examen

- Chaque candidat passe l'examen sur un poste informatique du centre d'examen connecté, par internet, à la plateforme du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).
- 40 QCM, dont 10% correspondent à des questions prioritaires, dans un délai maximal d'une heure.

Barème de correction : réponse bonne : + 2 points - Réponse "je ne sais pas" : 0 point - Réponse fautive à une question ordinaire : - 1 point - Réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points
Score minimal : 48 points (score maximal possible : 80 points).

Validation de la formation

- Délivrance au candidat et à l'employeur, d'une attestation de compétences, conformément au modèle en annexe 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015. En cas d'échec, il pourra être délivré une attestation d'échec.

Lieu de la formation

- C.F.P.C.T. TOULOUSE-PALAYS - 5, allée Jean Griffon - 31400 TOULOUSE

Durées

- Préparation à l'examen : 6 heures
- Examen par QCM : 1 heure